



Conseil économique et social

Distr. générale
2 septembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Soixante-douzième session

Kazan, 18-21 novembre 2014

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

Suivi du Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu des activités réalisées par la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois et ses partenaires en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

Le Comité pourrait prendre note de ces activités et donner des orientations sur les nouveaux travaux à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action.



I. Introduction

1. Le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte a été adopté lors de la réunion commune du Comité avec la Commission européenne des forêts de la FAO («Metsä2013»), tenue en Finlande du 9 au 13 décembre 2013.
2. Ce plan a été joint en annexe au rapport sur la session précitée (voir le document ECE/TIM/2013/2-FAO:FO/EFC/2013/2). Cette version du Plan a été adaptée en vue de sa publication en tant qu'étude au format A5 (ECE/TIM/SP/35), suivant la mise en page utilisée pour les publications «Les forêts et le développement économique» (ECE/TIM/SP/31) et «La valeur des forêts» (ECE/TIM/SP/34).
3. Cette publication devrait aussi être disponible sous forme électronique et servir de base à différents projets et réunions de la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois (ci-après dénommée «la Section») et de ses partenaires.

II. Mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi

4. La présente section donne un aperçu des activités réalisées en vue de mettre en œuvre le Plan d'action de Rovaniemi, qui s'articule autour de cinq piliers. Pour de plus amples informations sur ces activités, on pourra se référer à d'autres points de l'ordre du jour s'y rapportant qui sont mentionnés dans le texte, ainsi qu'à la liste des activités figurant dans le document ECE/TIM/2013/9. Les différentes activités du Plan d'action sont désignées par leur numéro (par exemple, A.1.2 se réfère à l'activité 2 de l'objectif 1 du pilier A).

A. Activités menées par le Secrétariat, y compris les activités mises en œuvre en partenariat avec d'autres organisations

1. Production et consommation durables des produits forestiers

5. Les travaux de la Section consacrés aux marchés des produits forestiers et l'examen annuel de ces marchés contribuent à différents objectifs. Ces travaux consistent en particulier à passer en revue les difficultés et les perspectives liées aux modes durables de consommation des produits forestiers (A.0.2) et à suivre les faits nouveaux survenus en matière de certification et d'étiquetage (A.1.1). Ils font également ressortir les utilisations innovantes du bois et des forêts dans un chapitre distinct de l'examen annuel (A.4.1).
6. Les résultats de l'étude sur les politiques et les mesures d'incitation visant à encourager les utilisations traditionnelles et innovantes du bois dans la construction (qui sera présentée à la session du Comité) donneront un aperçu des moyens d'action existants destinés à promouvoir les matériaux en bois dans l'écoconstruction (A.6.2 et E.4.2).
7. En outre, les travaux d'évaluation des ressources forestières aident à obtenir des informations et des données en vue de prévoir un approvisionnement suffisant en bois provenant des forêts de la région (A.3.1).

2. Un secteur forestier à faible émission de carbone

8. La prochaine enquête commune sur l'énergie provenant du bois, fondée sur les données de 2013, fournira des chiffres actualisés sur l'évolution de l'offre et du commerce de bois énergie. Une étude réalisée par le secrétariat et présentée à la réunion de l'Équipe de

spécialistes des perspectives du secteur forestier en juin 2014 a comparé les faits nouveaux relatifs à l'énergie provenant du bois prévus par l'étude de l'UE sur le secteur du bois¹ avec la mise en œuvre des objectifs de politique énergétique au niveau de l'UE décrits dans les rapports sur l'état d'avancement des plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables² (B.1.2).

9. L'Initiative sur la mode et les forêts («Forests for Fashion») et les manifestations connexes organisées à l'occasion de la Journée internationale des forêts en 2014 sont un exemple des activités de la Section destinées à promouvoir l'utilisation de matières à faible intensité de carbone de préférence à des solutions ayant un piètre bilan carbone en faisant appel à des énergies non renouvelables (B.1.7).

10. Une étude analysant les avantages et les inconvénients de l'utilisation du bois «en cascade» est prévue pour 2015 (B.2.1).

11. Les travaux sur l'évaluation des ressources forestières contribuent à améliorer les inventaires forestiers nationaux et la surveillance des stocks de carbone dans les forêts (B.4.2).

3. Des emplois verts décents dans le secteur forestier

12. Plusieurs activités ayant trait à la question de la main-d'œuvre dans le secteur forestier ont été intégrées au mandat de l'Équipe de spécialistes des emplois verts (C.1.1, C.1.2, C.3.1, C.3.2 et C.3.3; voir l'annexe V du document ECE/TIM/2013/2-FAO:FO/EFC/2013/2). L'Équipe, créée en juin 2014, élabore actuellement son plan de travail.

13. La Section a aussi contribué activement aux travaux de FOREST EUROPE concernant l'économie verte et les aspects sociaux de la gestion durable des forêts, en particulier lors de l'atelier organisé à Santander (Espagne) en avril 2014. Ces travaux incluaient un certain nombre d'activités du Plan d'action de Rovaniemi (C.0.1, C.0.2, C.1.1, C.1.2, C.2.1, C.2.2). En outre, les activités de conseil devraient permettre de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer le contrôle de l'hygiène et de la sécurité de la main-d'œuvre forestière (C.2.2).

14. Des travaux préparatoires visant à améliorer la situation de l'enseignement forestier ont débuté en décembre 2013 à la réunion «Metsä2013», à l'occasion d'une réunion parallèle organisée conjointement par l'Union internationale des instituts de recherches forestières et l'Association internationale des étudiants forestiers (C.5.1 et C.5.2).

4. Fourniture à long terme de services liés aux écosystèmes forestiers

15. En mars 2014, la Section a publié, conjointement avec le PNUE, l'étude n° 34 («La valeur des forêts, le paiement des services liés aux écosystèmes dans le contexte d'une économie verte»³) fondée sur les connaissances relatives aux services rendus par les écosystèmes forestiers et la coopération avec d'autres partenaires (D.0.1). La Section a également contribué à la phase de démarrage des travaux de FOREST EUROPE sur l'évaluation des services liés aux écosystèmes forestiers, qui contribueront à différentes activités (D.1.2 et D.1.4, par exemple).

¹ Le rapport de l'UE sur le secteur du bois («EUWood report») peut être consulté à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/energy/renewables/bioenergy/bioenergy_en.htm.

² On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/energy/renewables/action_plan_en.htm

³ À consulter à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/timber/publications/SP-34Xsmall.pdf>.

5. Élaboration de politiques et suivi du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

16. La coopération interorganisations dont fait l'objet l'évaluation des ressources forestières a été entretenue et développée à la faveur du questionnaire conjoint relatif aux ressources forestières et du processus d'établissement de rapports paneuropéens (E.2.1). Les travaux sur un ensemble d'indicateurs permettant de démontrer la contribution du secteur forestier à une économie verte ont été lancés lors d'une table ronde à la réunion «Mestä2013» (E.2.3; voir aussi le point 2 c) de l'ordre du jour). Les résultats de ces travaux devraient en principe concorder avec d'autres indicateurs du secteur forestier, notamment ceux qui sont applicables à la gestion durable des forêts. La Section prépare également, à titre de contribution à la prochaine session du Forum des Nations Unies sur les forêts, un rapport fondé sur les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (E.2.4; voir aussi le point 3 b) de l'ordre du jour).

17. La méthodologie utilisée pour évaluer le caractère durable de la gestion forestière dans la région de la CEE a été étoffée avec le concours de l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables (E.3.1).

18. Les activités du Réseau des spécialistes de la communication dans le secteur forestier contribuent directement à améliorer l'aptitude du secteur à communiquer, par le développement des capacités nationales et internationales ainsi que par le partage d'expériences. Les initiatives prises par la Section en matière de communication, en particulier à l'occasion de la Journée internationale des forêts le 21 mars (*Les forêts et la mode en 2014* et *Les forêts et l'alimentation en 2015*), y contribuent également (E.4.1).

19. Les activités de renforcement des capacités organisées par la Section concernant les données relatives aux forêts, aux produits forestiers et à l'énergie provenant du bois visent, entre autres, à faire en sorte que toutes les parties prenantes soient mieux à même de fournir des données permettant d'établir des indicateurs de la gestion durable et de l'utilisation des forêts dans la région de la CEE (E.0.4, E.2.2, E.3.4; voir aussi la section III).

B. Activités des États membres et d'autres parties prenantes

20. Les débats avec les États membres et d'autres organisations (tels que les échanges qui ont eu lieu en juin 2014 à la dernière session du Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts) ont montré qu'il était sans doute trop tôt pour évaluer leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi, adopté il y a moins d'un an. Cependant, les États membres qui le souhaitent peuvent préparer une brève déclaration concernant leur façon d'envisager l'économie verte dans le secteur forestier et la présenter au titre du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

21. Il est en outre proposé d'effectuer une enquête auprès des gouvernements des États membres et d'autres parties prenantes du secteur forestier dans la région afin de recueillir des informations sur leurs activités relatives à l'économie verte dans ce secteur.

III. Activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi

22. La prochaine réunion de l'Équipe de spécialistes de la politique forestière, qui devrait se tenir à Cracovie (Pologne), du 16 au 18 septembre 2014, portera sur la façon dont les États membres et les autres parties prenantes peuvent tirer parti du Plan d'action de Rovaniemi pour définir leur propre stratégie, leur politique ou un ensemble de mesures relatives au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte. Les informations

recueillies au cours de cette réunion pourraient également aider à concevoir l'enquête susmentionnée (section II.B). De plus amples renseignements sur les résultats de la réunion seront présentés dans le document ECE/TIM/2014/INF.1.

23. Le projet de renforcement des capacités «Gestion durable des forêts dans une économie verte dans le Caucase et l'Asie centrale», financé par le Compte de l'ONU pour le développement, se fonde également sur le Plan d'action de Rovaniemi et ses modules de formation s'inspirent directement du contenu de ce plan. La mise en œuvre du projet, qui a débuté en 2013, se poursuivra jusqu'à la fin de 2015. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document ECE/TIM/2014/11.

IV. Éléments à prendre en considération

24. Compte tenu de ce qui précède, les participants aux travaux du Comité sont invités à:
- Prendre note des activités mentionnées dans le présent document;
 - Donner des indications au sujet des nouveaux travaux à entreprendre à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi;
 - Rendre compte aux sessions du Comité de la façon d'envisager l'économie verte dans le secteur forestier à l'échelle nationale;
 - Demander à la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois de mener une enquête auprès des gouvernements des États membres et d'autres parties prenantes du secteur forestier dans la région et d'établir un rapport sur les activités réalisées dans le contexte de l'économie verte dans le secteur forestier en prévision de la prochaine session conjointe du Comité et de la Commission européenne des forêts de la FAO («Silva2015»), qui se tiendra à Engelberg (Suisse) en novembre 2015.